

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00191 Numéro SIREN : 338 752 132 Nom ou dénomination : A.D. PINEAU - A.D.P.
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2024 sous le numéro de dépôt 2478

A D PINEAU SARL

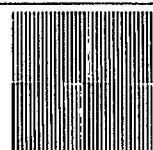
Numéro SIRET : 33875213200039

Code APE : 701F

Lacanerrie
47150 GAVAUDUN

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2022



Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
Actif immobilisé	1
Actif circulant	1
PASSIF	2
Capitaux Propres	2
Provisions pour risques et charges	2
Emprunts et dettes	2
Compte de résultat	3

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	610		610	610		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 967		9 967	9 967		
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	10 577		10 577	10 577		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif						
TOTAL ACTIF (0 à V)	10 577		10 577	10 577		

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 15 245)	7 622	7 622	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	762	762	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	10 947	10 947	
Report à nouveau	-500 417	-500 417	
Résultat de l'exercice			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-481 086	-481 086	
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	481 760	481 760	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 903	9 903	
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	491 663	491 663	
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	10 577	10 577	

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
Chiffres d'affaires Nets					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits					
Total des produits d'exploitation (I)					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes					
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (II)					
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)					
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					
RESULTAT FINANCIER (V-VI)					
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)					

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)				
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)				
RESULTAT NET				
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

A.D. PINEAU – A.D.P.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 Euros

Siège social : Chemin de Lacanerie – 47150 GAVAUDUN

338 752 132 RCS AGEN

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Le 30 juin 2023 à 10 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, Chemin de Lacanerie – 47150 GAVAUDUN, sur convocation de la gérance.

Monsieur Alain PINEAU, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- Monsieur Alain PINEAU détenteur de la pleine propriété de 270 parts, deux-cent-soixante-dix parts ;
- Madame Danielle PINEAU détentrice de la pleine propriété de 230 parts, deux-cent-trente parts ;

Total des parts des associés présents ou représentés : 500 parts détenues en pleine propriété sur les 500 parts composant le capital social.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts à jour ;
- Les copies des lettres de convocation ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Le texte des projets de résolutions.



Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles L 223-26 et R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION N°1

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

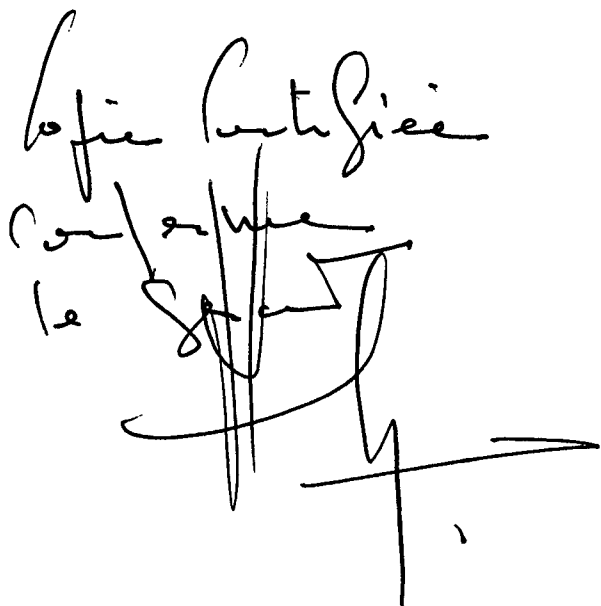
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°2

Notre société n'ayant plus d'activité, Il n'y a aucun résultat à affecter.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

 **dp**


L'assemblée générale
le 31 décembre 2022

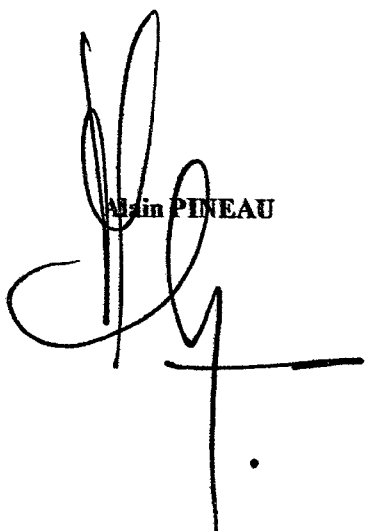
RESOLUTION N°3

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.



Alain PINEAU

Danielle PINEAU



Conformément
à l'art. 5
du Statut

